



**Monsieur Philippe WAHL**  
Président du Groupe La poste  
9 rue du Colonel Pierre AVIA  
75 757 PARIS Cedex 15

Montreuil, 29 Février 2024

Monsieur le Président,

Le 8 Mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, une journée de grève féministe de toutes et tous pour revendiquer et gagner l'égalité réelle au travail et dans la vie. C'est aussi une journée de solidarité avec les femmes du monde entier et de lutte contre les idées d'extrême droite sexistes et patriarcales.

Notre Fédération dépose un préavis de grève de 24 heures, pour la journée du Vendredi 8 Mars 2024, afin de couvrir tous les arrêts de travail qui seront décidés par les personnels de La Poste quel que soit leur statut : fonctionnaire, agent contractuel de droit public ou privé, cadre, agents et employés, ainsi que tout personnel appelé à exercer une activité professionnelle au sein des services dans la période. Pour les régimes de travail, cycliques ou assimilés, il prendra effet à partir du Jeudi 7 Mars 2024 à la prise de service des équipes de nuit au Samedi 09 mars, fin de service des brigades de nuit.

Pour la CGT FAPT, l'égalité au travail est fondamentale car elle permet l'émancipation et l'autonomie économique des femmes. L'histoire le montre, les grandes avancées pour les femmes ont été obtenues par la mobilisation. Ces avancées ne se sont pas faites au détriment des hommes, mais permettent au contraire l'émancipation de tous et toutes.

Lutter contre les inégalités de genre, c'est renouer avec le progrès pour tous et toutes, et défendre l'ensemble des salarié.e.s, parvenir à une société démocratique fondée sur la satisfaction de tous les besoins humains, la paix et la solidarité, et mettre fin à toutes les formes d'exploitation et de domination.

La résorption, dans le bon sens, de l'écart salarial entre les femmes et les hommes résoudrait une grande partie des problèmes qui se posent aujourd'hui, dont le financement de notre protection sociale.

La Poste SA comme dans toutes les entreprises du secteur des activités postales et de télécommunications sont concernées. Les grilles salariales ne garantissent pas l'égalité comme on voudrait nous le faire croire. Les absences pour maternité, congés parentaux, temps partiels souvent subis du fait des contraintes d'éducation, de pénibilité, conciliation vie personnelle et professionnelle, proche aidante ont pour conséquence des carrières hachées qui pénalisent le déroulement de carrière et l'évolution. C'est ainsi que les femmes touchent en moyenne 40% de moins sur leur pension lorsqu'elles prennent leur retraite. Cela confirme bien les inégalités subies par les femmes à la Poste SA.

Lors de cette journée les personnels de La Poste sont susceptibles de cesser le travail pour exiger la prise en compte des revendications suivantes :



**Fédération nationale des salariés du secteur  
des activités postales et de télécommunications CGT**  
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex  
Tél. : 01 48 18 54 00 - C.C.P. Paris 20376 D  
Site : [www.cgt-fapt.fr](http://www.cgt-fapt.fr) Mail : [fede@cgt-fapt.fr](mailto:fede@cgt-fapt.fr)



- Une réelle mixité des filières de formation initiale. L'école doit jouer un rôle dans la lutte contre les stéréotypes sexuels.
- Une réelle mixité des métiers et des emplois pour les femmes et pour les hommes,
- L'interdiction du temps partiel imposé et de toute forme de précarité pour toutes et tous,
- Intégrer les périodes de parentalité (congé parental, proche aidant) comme du temps de travail effectif afin de conserver un véritable déroulement de carrière, un accès identique aux postes à responsabilités
- Cotiser entièrement les trimestres concernés par les absences liées à la parentalité pour conserver les mêmes droits au départ en retraite, y compris pour les temps partiels qui sont le fait de contraintes familiales, de pénibilité, de difficultés à concilier vie professionnelle et personnelle.
- L'octroi d'un congé paternité équivalent à celui de la maternité pour lutter contre la discrimination aux droits à la parentalité des postiers et notamment pour lutter contre la discrimination à l'accès à certains postes en raison du congé maternité qui en découle.
- La revalorisation salariale des métiers à prédominance féminine et l'application du principe à travail de valeur égale salaire égal,
- L'égalité d'accès à la formation continue qualifiante pour toutes les catégories professionnelles à prédominances féminine,
- Un vrai partage des temps sociaux vie professionnelle familiale et sociale,
- Le droit pour toutes les femmes de bénéficier de conditions de travail dans un environnement qui respecte leur santé,
- Le droit à un environnement de travail sans pression sexiste sans harcèlement et sans violences sexuelles,
- La réduction du temps de travail.

Nous souhaitons être reçu par des représentants dûment mandatés pour négocier de façon loyale et sérieuse l'ensemble des points du préavis.

A réception de votre proposition de la date de négociation sur ce préavis, nous vous communiquerons les noms de nos représentants qui y participeront.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

La CGT FAPT



**Fédération nationale des salariés du secteur  
des activités postales et de télécommunications CGT**  
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex  
Tél. : 01 48 18 54 00 - C.C.P. Paris 20376 D  
Site : [www.cgt-fapt.fr](http://www.cgt-fapt.fr) Mail : [fede@cgt-fapt.fr](mailto:fede@cgt-fapt.fr)

